

A l'attention des porteurs de parts du fonds Néo Optima :

Code ISIN part A : FR0011221902
Code ISIN part C : FR0007038229
Code ISIN part P : FR0013265899
Code ISIN part R : FR0013265881
Code ISIN part S : FR0013265873

Paris, le 26 juin 2019

LETTRE D'INFORMATION TRANSMISE PAR EUROCLEAR**Objet : Modification du prospectus – mutation du FCP Néo Optima**

Chers Investisseurs,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM Néo Optima (le « **Fonds** »).

En cette qualité, nous tenons à vous informer par la présente que la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL (la « **Société de Gestion** ») a décidé d'apporter des modifications au prospectus du Fonds avec pour date d'effet le 29/07/2019.

I. Détail des modifications apportées**1. L'opération**

L'ensemble des caractéristiques de l'opération de mutation est décrit ci-après.

Cela comprend l'ajout de la possibilité pour le fonds d'investir sur des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, simples ou complexes, dans le but d'inclure dans la stratégie l'achat de produits de type autocall ou autres produits structurés dont le sous-jacent est un instrument financier d'ores et déjà éligible dans le fonds d'après sa stratégie d'investissement initiale (actions, indice, taux).

De plus, la valeur liquidative du jour J sera désormais calculée en J+2 et non plus en J+1, et la date limite de réception des demandes de souscription/rachat a été modifiée. Cette nouvelle méthode permettra, lors du calcul de la valeur liquidative du jour J, de prendre en compte les valeurs liquidatives des fonds sous-jacents du jour J. Jusqu'à présent, seules les valeurs liquidatives de J-1 étaient disponibles. La prise en compte des valeurs liquidatives des OPC sous-jacents et des produits dérivés à but de couverture à des dates différentes augmentait artificiellement la volatilité quotidienne du fonds.

Les demandes de souscription/rachat seront désormais centralisées jusqu'à midi la veille de chaque jour de valorisation et non plus le jour même, afin de permettre au gérant d'adapter le portefeuille si nécessaire.

Nous avons également décidé de relever le taux maximum de frais indirects à 1,5% afin d'avoir plus de flexibilité quant à la sélection des OPC sous-jacents.

Si toutefois ces modifications ne vous convenaient pas, nous vous rappelons que les rachats opérés sur le Fonds ne supportent aucun frais en vertu du prospectus, quelle que soit la date de rachat. Vous avez donc la possibilité de sortir sans frais à tout moment.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON
Augmentation du profil rendement / risque : NON

En effet, la volatilité des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés envisagés étant en ligne avec celle des instruments déjà en portefeuille, elle n'a pas vocation à augmenter le profil de risque du fonds. Toute évolution significative serait alors reflétée dans le SRRI et les documents réglementaires seraient alors ajustés en conséquence.

- Augmentation des frais : OUI

Cette augmentation des frais concerne uniquement les frais indirects liés à l'investissement dans des OPC qui passent de 1,0% à 1,5% maximum.
Elle interviendra dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre aux porteurs, soit le 29/07/2019.

- L'opération de mutation porte sur les modifications suivantes :

1. Mutation donnant lieu à l'agrément de l'AMF reçu le 26/06/2019 :

Modification des actifs éligibles : le fonds pourra désormais investir sur des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés dans la limite de 0 à 100% de l'actif net. Ces instruments et titres pourront être fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés organisés, européens ou de pays tiers, ou de gré à gré, simples ou complexes.

L'objectif est ici de permettre au fonds d'investir sur des instruments dont le profil de risque est complémentaire de celui des actions ou fonds dans lesquels Néo Optima investi initialement et apporte donc un plus grand degré de diversification. Ils permettent notamment, sur un titre, de négocier avec l'émetteur un coupon plus important que le taux de dividende, d'intégrer une barrière de protection qui offre une moindre exposition au risque de marché mais en limitant le potentiel de bénéfice par rapport à une hausse du sous-jacent.

2. Autres mutations :

Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative et de comptabilisation des souscriptions / rachats : la valeur liquidative du jour J est désormais calculée en J+2 (et non plus en J+1) et les demandes de souscription/rachat sont centralisées la veille de chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédent si ce jour n'est pas un jour ouvré) jusqu'à 12H (midi heure de Paris) auprès du Dépositaire et sont répondues sur la base de la valeur liquidative du jour (J) (donc à cours inconnu), calculée à J+2 soit deux jours ouvrés après la date de valeur liquidative.

Les règlements y afférents interviennent le troisième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 12H (midi heure de Paris) sont exécutées sur la base de la valeur liquidative qui suit celle mentionnée ci-dessus.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT). Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré d'ouverture de la bourse de Paris qui suit.

Nous vous invitons à consulter l'annexe jointe qui détaille exhaustivement et synthétiquement l'ensemble des modifications apportées dans le cadre de cette opération de mutation.

II. Éléments à porter à l'attention de l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du nouveau document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus du Fonds, ces derniers étant disponibles gratuitement sur le site internet <http://twentyfirstcapital.com>.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller habituel.

Pour toute interrogation complémentaire, vous pouvez contacter TWENTY FIRST CAPITAL :

Nicolas MAHE
160 Boulevard Haussmann
75008 Paris - FRANCE
nicolas.mahé@twentyfirstcapital.com
+33 (1) 70 37 80 90

Nous restons à votre disposition pour toutes les précisions que vous jugerez utiles. Nous vous prions d'agréer, chers Investisseurs, l'expression de nos salutations distinguées.


Stanislas BERNARD
Président

ANNEXE à la lettre aux porteurs

Tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'opération de mutation :

	Avant l'opération de mutation	Après l'opération de mutation
Date de calcul de la valeur liquidative	J+1	J+2
Date de centralisation des souscriptions / rachats	Jusqu'à midi le jour de valorisation	Jusqu'à midi la veille de chaque jour de valorisation
Frais indirects	1,0% TTC maximum	1,5% TTC maximum
Eligibilité des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, simples et complexes	Non	Oui